PROCÈS-VERBAL du conseil exécutif de l'AFELC-UQAM tenu le mercredi 4 mars 2020 à 9h37 au J-1190.LOCAL du Pavillon Judith-Jasmin : 405, rue Sainte-Catherine Est, H2L 2C4

0. Ouverture et procédure

Proposition 0.1 : Que l'on ouvre la rencontre.
Dûment proposée, dûment appuyée

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Ouverture à 9h39

Proposition 0.2 : Que Émy et Julien assurent respectivement l'animation et la prise de note de la rencontre.
Dûment proposée, dûment appuyée

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Proposition 0.3 : Que l'on adopte l'ordre du jour suivant :

0. Procédures initiales
   - 0.1. Ouverture
   - 0.2. Praesidium
   - 0.3. Ordre du jour
1. Retour TAC
2. Rapports
3. AG de grève
4. coupe afelc

5. Interfac
6. Tracts sur la table
7. Procédures de fermeture
    7.1. Varia
    7.2. Levée

Dûment proposée, dûment appuyée

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1. Retour TAC

Proposition 1.1 : Que l'on adopte la charte des anges telle que présentée en TAC et mise en annexe de ce document.

Dûment proposée, dûment appuyée

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Proposition 1.2. : Que l'AFELC s'engage à appliquer le code Angelot (voir annexe 2) dans les établissements où les événements alcoolisé sont organisés.

Dûment proposée, dûment appuyée

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. Rapports

Proposition 2.1 : Que l'on accorde 4 semaines de bourses à Julien pour le mois de Février.

Dûment proposée, dûment appuyée

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Proposition 2.2 : Que l'on accorde 4 semaines de bourses à Amanda pour le mois de Février.

Dûment proposée, dûment appuyée

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. AG de grève

Émy veut prendre les présences
Marianne veut prendre les présences
Amanda veut faire sa présentation et la boite d'AG
Julien s'est occupé du praesidium
Émy et surement Marie-Pierre veulent s'occuper de la nourriture

4. Coupe afelc

aucune proposition

5. Interfac

aucune proposition

6. Tracts sur la table

aucune proposition

7. Procédures de fermeture

7.1. Varia

Proposition 7.1.1 : Que l'on alloue un budget de 120$ afin d'acheter le meilleur disque dur externe pour l'association.

Dûment proposée, dûment appuyée

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il va falloir rédiger une charte officielle pour les règles de la coupe AFELC.
Un cours dans le J-1140 va sûrement devoir changer de local ou on risque d'avoir des plaintes.

7.2. Levée

Proposition privilégiée : que l'on lève l'assemblée.

Dûment proposée, dûment appuyée

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

L'assemblée est levée à 11h41

Annexe 1 : Charte des anges

CHARTE DES ANGES

Introduction

Cette charte a pour objectif de donner une définition d'un.e ange et de ses mandats. L'AFELC tient à assurer le bien-être et la sécurité de ses membres lors d'événements interassociatifs ainsi que lors d'événements dans leur propre association d'unité de programme. Avant tout, l'AFELC encourage chacun.e à adopter des comportements respectueux envers toutes les personnes présentes aux événements et condamne toutes formes de harcèlement et de violences physiques et psychologiques ou à caractère sexuel. Lorsque l'événement est organisé par l'AFELC, la présence d'ange est obligatoire, en d'autre cas, l'AFELC recommande fortement le recrutement d'anges lors de chaque événement qui accueille plus de 50 personnes.

Ce document fera état des recommandations et les procédures quant aux anges et à leurs mandats.

Définitions

Ange : une personne ressource identifiable que tout le monde peut consulter. La mission de l'ange est de contribuer au bien-être de la communauté étudiante lors d'événements notamment en étant une personne-ressource, pouvant offrir un encadrement en termes de sécurité, d'écoute et de support.

Événement interassociatif : événement organisé par deux associations de programme et/ou plus.

AFELC : Association facultaire étudiante en langue et communication

Procédure générale

1. L'ange n'est pas un.e gardien.ne de sécurité; c'est une personne ressource;
2. L'ange a un accès direct à une ou plusieurs personnes responsables de l'organisation de l'événement pour la contacter en cas d'urgence.
3. L'ange peut travailler de pair avec le personnel de sécurité de l'événement;
4. L'ange est dûment identifié.e par un vêtement (chandail) ;
5. L'ange est disponible pendant la durée totale de son mandat pour écouter, rassurer et appeler de l'aide si nécessaire.
6. Si l'ange n'est pas disponible durant la totalité de l'événement, un.e autre ange le/la remplacera.
7. L'ange a un accès direct à un espace sécuritaire à tous les événements. Si l'installation d'un espace sécuritaire dans un événement est impossible, l'ange doit avoir accès à un endroit calme, retiré, à l'abri et confortable lorsque nécessaire.
8. Il est préférable qu'un.e organisateur.ice de l'événement ne soit pas être un ange lors des événements inter associatifs.

Nombre d'anges

Le nombre d'anges est défini en fonction du nombre de participant.e.s à l'événement. Il doit y avoir un minimum d'un ange par tranche de 50 participant.e.s. Lors d'événements interassociatifs, l'AFELC recommande fortement qu'il y ait un minimum d'un.e ange par associations représentées.

L'AFELC privilégie de choisir des membres actifs de l'association, toutefois les non-membres peuvent être considéré.[1]

Profil de l'ange*

- Respect des individus : non-discriminatoire des identités de genre, des identités sexuelles, des différences culturelles, des associations d'appartenance ;
- Sobre ;
- Informé.e : l'AFELC encourage les anges à suivre une formation CALACS et mettra à leur disposition une prise de rendez-vous.

[1]Que les personnes anges aient suivi la formation CALACS ou toute autre formation connexe.

**Les organisateur.ice.s de l'événement ont le droit de retirer à l'ange son identification et les privilèges liés à son statut à tout moment (compensation pour l'entièreté du mandat). Les organisateur.ice.s prennent cette décision unilatéralement, dans le respect de tou.te.s. L'ange en question ne peut pas être présent lors de la délibération.*

Identification
Chaque ange se doit de porter un vêtement identifié « ange » de manière visible et qui seront fournis par l'AFELC.

Compensation
L'AFELC s'engage à récompenser les anges pour leur travail. Voici les récompenses offertes à la discrétion des anges : Pour les événements interassociatifs, l'AFELC propose une compensation de 5$ par heure de présence de l'ange. Il s'agira d'une carte-cadeau au choix entre IGA, Jean Coutu, Pharmaprix, Dollarama et Coop UQAM.

La nomination du bassin d'anges
L'AFELC s'engage à construire un registre de nom à partir de personne se portant volontaire pour être ange. L'AFELC recommande fortement que chaque exécutif d'association d'unité de programme soit responsable de faire connaître l'existence de la formation CALACS et de les rediriger vers l'AFELC.

Annexe 2 : Code Angelot

Code Angelot à donner aux bars/dans les toilettes.

Le code Angelot
1. Angelot sans glace
Le personnel assure ta sécurité dans l'établissement
2. Angelot avec glace
La personne a besoin d'un accompagnement jusqu'à la sortie du bar
3. Angelot avec de la lime
Cela indique qu'une agression a eu lieu ou la personne est intoxiquée. On doit appeler la police.